



CAPL n°2 - Contrôleurs • Affectation au 1 er septembre 2017
déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre a annoncé que les fonctionnaires allaient une nouvelle fois faire les frais de l'objectif que s'assigne le gouvernement fraîchement nommé à savoir : une réduction drastique de la dépense publique qui va se traduire par la suppression de 120 000 postes dont 50 000 dans la fonction publique d'État.

A cette annonce, qui n'est pas une surprise, s'ajoute les prétendues conséquences de l'audit de la Cour des Comptes, laquelle n'a pas hésité à qualifier le budget précédent d'insincère, ce qui est une accusation grave. Ainsi M. DARMANIN nouveau ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé sans sourciller un nouveau gel du point d'indice qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires.

Cette décision intervient alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de 5% durant la précédente période de gel.

Les fonctionnaires apprécieront et nous ferons en sorte, pour notre part, de les mobiliser dans la période qui s'ouvre. Nous vous rappelons, M. le Président, que c'est encore l'administration des Finances Publiques, déjà exsangue qui a été le plus impactée par les suppressions et les restructurations d'emplois.

Nous relevons de plus, que la Direction Générale n'a pas attendu pour remettre en cause les règles de gestion en réduisant autoritairement les moyens et droits syndicaux mis à la disposition des organisations syndicales, droits qui avaient pourtant fait l'objet d'engagements de sa part.

Il est vrai que l'on va chercher les économies où on peut et on en profite pour faire coup double : restreindre les droits et réduire la facture. Quitte à accentuer la fracture. Mais nous y reviendrons à l'occasion du débat sur le règlement intérieur.

Concernant le projet de mouvement local, notre analyse n'a pas révélé de dérogations aux règles d'affectations.

Toutefois, nous avons repéré selon les documents qui nous ont été transmis la vacance de deux postes : l'un à la deuxième division et l'autre à la BNI 7 et nous attendons de votre part des explications.